



COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2024

Le 19 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Madame Martine GAMBONE – 2^{ème} adjoint
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,
Messieurs Damien EULRY, Benjamin GODFROY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Pouvoir(s) :

Travaux de voirie :

Après consultation des offres de prix pour les travaux à réaliser rue du Saucy, rue des Chennevières et rue de la Haute Courte-Tille, l'entreprise Paul CALIN d'Harchéchamp a été retenue pour un montant de 193 592 € HT.

Des subventions DETR (33 000 €) et amendes de police (34 221 €) ont été accordées.

Le montant des travaux, suite à diverses augmentations, étant plus élevé que celui prévu au départ, une subvention complémentaire dans le cadre des travaux divers d'intérêt local va être demandée au conseil départemental.

Fête patronale :

Depuis 2020, la famille qui exploitait les autos-tamponnantes, un tir, les trampolines, n'assurait plus l'intégralité de leurs prestations, dont les autos-tamponnantes.

La raison invoquée, malgré les énergies électriques et les emplacements gratuits, est qu'ils ne gagnent pas assez leur vie, en partie par le manque de fréquentation le samedi après-midi. A ce jour, malgré plusieurs relances, nous n'avons aucune nouvelle de cette famille.

Plusieurs contacts (environ une dizaine) ont été pris avec d'autres artisans forains possédant des auto-tamponnantes.

Constat est fait qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas venir, certains étant pris par d'autres fêtes, d'autres estimant que cela génère trop de frais au vu du chiffre d'affaire réalisé, malgré la proposition de la mairie de participer aux frais.

Nous continuons nos prospections afin de faire venir une activité foraine. Si quelqu'un à un contact ou une idée, nous sommes preneurs.

Mutuelle communale :

Au vu du contexte actuel des hausses de prix dans tous les domaines, le conseil municipal a pris contact auprès d'un courtier en assurances afin de proposer une mutuelle communale à ceux qui le désiraient.

Le principe en est le même que celui d'une mutuelle d'entreprise, la proposition tarif/prestation étant très intéressante du fait d'un nombre d'adhérents important.

Actuellement, plus de 160 communes ont adopté ce principe. La personne référente de ce dossier pourra vous rencontrer à votre domicile pour étudier avec vous les différentes offres.

Par la suite, elle tiendra une permanence en mairie où vous pourrez la rencontrer pour aborder tous les sujets relatifs à votre assurance.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 11 mars à 16h30 à la salle polyvalente.

La commune ne participe pas financièrement à ces offres, elle souhaite juste apporter un service supplémentaire à la population.

Voici un exemple d'article de presse utilisé par les communes partenaires, adapté à notre commune :

" Mardi 30 janvier dernier, Patrice NOVIANT, maire de RAINVILLE signait officiellement la convention de partenariat avec l'Association MUTUAPLUS représentée par Élise JACQUEMIN, déléguée de la structure de santé collective.

Ce partenariat permettra de proposer aux habitants de Rainville, des tarifs et des taux de couvertures intéressants pour les contrats de santé.

Cette mutuelle solidaire est volontaire, chacun est libre d'y souscrire. Patrice NOVIANT précise que la mission de la commune sera de faciliter les démarches de l'Association auprès des habitants. Ces derniers traiteront directement avec la mutuelle, sans passer par les services municipaux.

Une réunion publique d'information est prévue le lundi 11 mars à 16h30 à la Salle Polyvalente de la commune, pour présenter le dispositif.

Afin de répondre aux besoins individuels des personnes intéressées, des permanences seront tenues par Mme JACQUEMIN, à la suite de cette réunion ; lieu et horaires restent à définir prochainement."

Licence IV :

Afin d'assurer l'exploitation de la licence IV acquise il y a quelques années à l'ancien café du village, il fallait, pour l'activer, effectuer une formation de 20h.

Madame Isabelle MATHIEU, secrétaire de mairie a fait cette formation.

Le 14 avril prochain, le rallye Mouzon-Frezelle évoluera dans le village. Cela permettra d'activer cette licence par une buvette qui se tiendra aux abords de l'arrivée.

Elections européennes :

Pour ceux non-inscrits sur la liste électorale et qui souhaiteraient s'inscrire, venir en mairie avant la fin mars.

Recensement

RAPPEL : les jeunes (garçons et filles) atteignant 16 ans doivent penser à venir se faire recenser à la mairie (l'attestation de recensement est demandée pour l'inscription à la conduite accompagnée, à un examen ...) dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire. Pensez à apporter le livret de famille.